

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 27 JUIN 2006

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le Mardi vingt sept Juin deux mil six, à la Mairie, à vingt heures quarante-cinq, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRESENTS : MM. LAGÜES-BAGET, CHÉCHIN, Mme BACHE, MM. LION, MORCHOISNE, HOLVOET, Mme BICH, MM. ROBAR et VERVONDEL.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : MM SZCZEPANSKI et POSTEL ont donné respectivement pouvoir à Mme BICH et M. CHÉCHIN.

ABSENTS : M. ELIA, Mme JUGET.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LION.

Observation sur le précédent compte rendu : Madame BICH fait remarquer que le montant de l'emprunt voté lors du Conseil du 22 Mai 2006 n'apparaît pas au compte rendu. Pour mémoire, le montant était d'1 million d'Euros.

Aucune autre observation n'étant formulée, il est procédé à son émargement.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour en point 2 le remboursement d'une réservation de la Campélienne et en point 3 la désignation de titulaire et suppléant au SMEP.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord sur cette proposition.

PROJET PARIS EUROPE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle brièvement que le projet faisant l'objet d'une demande de subvention de la part d'un particulier consiste à la découverte des cultures et à la rencontre des citoyens européens au cours d'un périple en 2CV de quatre jeunes gens.

Monsieur le Maire fait part de l'avis favorable de la commission subvention et donne lecture d'un courrier de Monsieur SZCZEPANSKI également favorable à ce projet qualifié de citoyen.

Monsieur LION se demande s'il est judicieux, alors que toutes les associations n'ont pas reçu les subventions escomptées, que la Commune participe au financement d'un projet privé. Les points favorables emportant sa décision étant d'une part, le partenariat avec l'association « Handi Espoir » bien que le reversement des éventuels bénéfices n'est pas quantifié et d'autre part, l'encouragement de la Commune à un projet novateur construit par des jeunes motivés.

Monsieur HOLVOET fait part de son avis favorable et indique que de telles initiatives devraient être à l'avenir encouragées.

Madame BACHE, favorable à l'octroi de cette subvention, s'enquiert de l'équilibre du budget présenté. Monsieur le Maire indique que ce budget a été revu à la baisse ; le matériel photo et vidéo n'étant plus pris en compte mais une assurance rapatriement, non

mentionnée au dossier est prévue. Monsieur le Maire précise par ailleurs être en attente d'une réponse de la perception quant à la possibilité du versement d'une subvention à un particulier, le cas échéant cette subvention sera versée à l'association Handi Espoir. Enfin, Monsieur ROBAR souligne que quelques partenaires sont identifiés sur le site internet du projet.

Monsieur le Maire propose une subvention de 500,00 €.

Monsieur VERVONDEL estime que cette proposition est à la hauteur de ce projet qui prône une certaine forme de tolérance. Il indique que ce soutien n'exclut pas le suivi notamment par l'organisation à la Campélienne d'une soirée débat.

La subvention est votée par 11 voix pour.

REMBOURSEMENT D'UNE RESERVATION

Suite à une annulation de réservation de la salle des fêtes, pour le week-end du 02 et 03 Septembre 2006, Monsieur le Maire propose, du fait que la salle a été relouée, de rembourser l'acompte versé.

Le Conseil approuve par 11 voix pour.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE PROGRAMMATION

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de nommer un titulaire et un suppléant pour représenter la Commune à ce Syndicat et propose sa candidature au poste de titulaire.

Le Conseil valide cette candidature par 10 voix pour et 1 abstention (*Monsieur le Maire*).

Monsieur LION propose sa candidature pour le poste de suppléant, proposition acceptée par 10 voix pour et 1 abstention (*Monsieur LION*).

QUESTIONS DIVERSES

PASSAGE DE LA BALAYEUSE

Madame BICH fait part d'une défaillance de nettoyage notamment dans les décrochés de parking. Monsieur le Maire indique qu'un nouveau rappel sur la qualité de la prestation sera fait à l'entreprise et qu'un nouvel appel d'offre sera lancé si la situation ne s'améliore pas. Monsieur LION rappelle que cette entreprise était étonnement moins cher que ses concurrents lors de la consultation initiale ce qui peut expliquer la qualité du nettoyage.

ARRETES PREFECTORAUX

Monsieur CHÉCHIN fait remarquer que l'arrêté concernant la fermeture de la Collégiale interpelle beaucoup plus les Campéliens que l'arrêté relatif à la restriction d'utilisation de l'eau, peu respecté selon ses propres constatations.

ENTREE DU VILLAGE COTE MELUN

A la demande de Monsieur VERVONDEL, Monsieur le Maire indique attendre un devis afin d'améliorer l'aménagement et d'éviter aux camions et autocars venant de FOUJU d'empiéter sur le bas coté.

COLLEGIALE

Madame BICH fait remarquer que de nombreuses personnes « se cassent le nez » sur la porte de la Collégiale. Monsieur le Maire indique que l'office du tourisme a été prévenu de la fermeture préfectorale. Monsieur ROBAR précise que l'information est en première page du site internet.

Sans autre question, la séance est levée à 21 h 10.

QUESTION DU PUBLIC

Pas de question émanant du public, la réunion s'achève à 21 h 10.